

Pendant l'année 1572, Jean Papon perdit sa femme, Marie Bizoton, fille de noble homme Yves Bizoton de la Torreillère, de Loches en Tourraine et de Estienne Burgensis. Elle institua son mari, Jean Papon, son héritier universel, et le chanoine Loys Papon, son second fils, son héritier particulier.

Jean Papon avait vécu pendant quarante ans avec sa femme. Il eut d'elle quatre enfants : Estienne Papon, lieutenant criminel, qui mourut avant son père ; Loys Papon, chanoine de Notre-Dame ; Melchior Papon et Sibille.

La même année, 1572, et le 22 octobre Jean Papon fit un premier testament, dont la plupart des dispositions furent par lui maintenues dans un second dont nous parlerons ci-après. L'original du premier testament a été donné par M. le marquis de Campredon, à la bibliothèque de la ville de Montbrison. Voici quelles sont ses principales dispositions.

Jehan Papon dispose, dit-il, de ce qu'il a acquis par son travail et de ce qu'il a plu à Dieu lui réserver après *les pillages, rançonnements et malheurs soufferts*.

Il désire être enterré dans la chapelle Saint-Roch où reposent plusieurs membres de sa famille et sa femme.

Il lègue aux dames et filles du couvent de Sainte-Claire de Montbrison, trente escus avec trois grandes pièces de tapisseries pour parer le chœur de leur église.

Aux frères mendiants du couvent de saint François de Montbrison, seize escus, deux tiers pour vêtir *les mal vestus dudit couvent*.

A sa gouvernante Jeanne Odin, veuve de Jacques Coste, chirurgien de Montbrison, trente écus, etc., etc.

Il dit qu'il a fait bâtir de ses propres deniers sa maison de Montbrison, celle de Goutelas et autres et qu'il y a employé dix mille écus.

Il donne de curieux détails sur son fils aîné : Étienne Papon, lieutenant criminel au bailliage, âgé de 42 ans au moment où il testait (2 octobre 1572).

Il a fait de grands frais, dit-il, pour son éducation, il l'a fait nourrir aux bonnes lettres en sa maison sous doctes précepteurs,